



COMMUNE  
DE  
**PARBAYSE**

**PROJET DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 3 septembre 2024**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

Le 3 septembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de M. Nicolas LAPUYADE, Maire, affichée le 27 août 2024 et transmise par voie électronique le même jour, et sous la présidence de ce dernier.

**PRESENTS** : M. LAPUYADE Nicolas, Maire, M. BESINAU Mathieu, M. PINCK Mickaël, M. LIBSIG Olivier, Adjoint, Mme LACASSAGNE Laurie, M. LOPEZ Jean-Marc, Mme OUKABLI Hayate, M. PRUDENCE Nicolas, Mme ROCK Clémentine, Mme PAPA Muriel

**ABSENT EXCUSÉ** : M. BULHOES Kevin,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ROCK Clémentine

**N° DL03092024-01 : SUPPRESSION DE POSTE SUR LA COMMUNE DE PARBAYSE**

**Le Maire rappelle au Conseil Municipal :**

Que compte tenu de la mise en retraite de Madame Camille GARCIA, le poste d'adjoint d'animation à temps non complet – 30 heures hebdomadaires n'est plus pertinent.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), après avis du Comité Social Territorial intercommunal en fonction des cas,

Compte tenu de la suppression du poste d'agent périscolaire polyvalent à 30h, remplacé lors du Conseil municipal du 15 février 2024 par la création de deux postes d'agents périscolaires polyvalent à 26h et à 16h,

**Le Maire propose au Conseil Municipal :**

La suppression d'un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 30h et simultanément la modification du tableau des emplois et des effectifs.

**Le Conseil Municipal** après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Comité Social Territorial émis le 27 juin 2024,

**Décide :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de supprimer le poste d'adjoint d'animation à temps non complet – 30h hebdomadaire à compter du 04/07/2024

**Adopte :**

à l'unanimité des membres présents

Fait à Parbayse, le 04/09/2024

Le Maire,  
Nicolas LAPUYADE

